



Prérequis

Votre statut

- Salarié du secteur privé
- Demandeur d'emploi
- Aidant familial ou bénévole

Diplôme envisagé

- CAP AEPE
- DE AES
- DE ME, TISF
- BTS ESF
- DE ASS, DE EJE, DE ES, DE CESF
CAFERUIS



Financement

- En conformité avec les CGU du 16 juillet 2024, les frais de dossiers, d'accompagnement et de complément formatif, sont pris en charge par l'État, dans la limite du financement de 3 500€ par parcours et sous réserve du budget alloué.
- Aucun parcours ne peut débuter sans l'accord de prise en charge
- Les frais de jury sont à la charge du candidat VAE

